

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE

Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 16

OBJET : Compte de gestion 2018 – sce eau

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 23

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 23

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 17

OBJET : Compte administratif 2018 – sce eau

S'agissant d'une délibération où le compte administratif de l'ordonnateur est débattu, M. le Maire se retire des débats et laisse la présidence à M. Lugou.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu 2018	597 800.00	597 800.00
Réalisé 2018	281 521.73	636 567.72
A rattacher	249 384.95	0.00
Résultat 2018		105 661.04
Investissement		
Prévision 2018	880 900.00	829 477.00
Réalisé 2018	118 708.67	193 489.75
Résultat 2018		74 781.08
Report 2017		22 423.52
Résultat cumulé 2018		97 204.60
RAR 2018	713 000.00	0.00
Résultat final	615 795.40	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des écritures, approuve le compte administratif 2018 du service de l'eau potable.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 18

OBJET : Affectation du résultat 2018 – sce eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente :

En section d'investissement :

- un excédent de 97 204.60 €
- RAR Dépenses 713 000.00 €
- RAR Recettes 0.00 €

Section de fonctionnement :

- un excédent de 105 661.04 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

INVESTISSEMENT : Résultat N : RAR Dépenses : RAR Recettes : Soit :	+ 97 204.60 € 713 000.00 € + 0.00 € - 615 795.40
RESULTAT DE L'EXERCICE : • Excédent : • Déficit :	 615 795.40 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE : • Apurement du déficit d'investissement • Réserves réglementées • Virement à la section d'investissement	105 661.04 €
SOLDE DISPONIBLE : • Affectation en réserve au 1068 • Report à nouveau créateur	

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 19

OBJET : Budget primitif 2019 – sce eau

Le Conseil Municipal, vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable, décide d'adopter le budget du service de l'eau de la commune de Fronton pour l'année 2019.

Ledit budget de service de l'eau potable, voté par chapitre, s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
	Fonctionnement	
Prévu	571 315.00	571 315.00
	Investissement	
Prévision	- 203 700.00	412 096.00
RAR 2018	713 000.00	0.00
Résultat 2018		97 204.00
Total	509 300.00	509 300.00

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE

Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 20

OBJET : Compte de gestion 2018 – sce assainissement

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 23

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 23

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 21

OBJET : Compte administratif 2018 – sce assainissement

S'agissant d'une délibération où le compte administratif de l'ordonnateur est débattu, M. le Maire se retire des débats et laisse la présidence à M. Lugou.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu 2018	537 800.00	537 800.00
Réalisé 2018	386 434.52	617 774.26
A rattacher	30 750.65	0.00
Résultat 2018		200 589.09
Investissement		
Prévision 2018	923 150.00	923 150.00
Réalisé 2018	616 132.68	460 949.80
Résultat 2018	155 182.88	
Report 2017		179 515.29
Résultat cumulé 2018		24 332.41
RAR 2018	302 000.00	29 400.00
Résultat final	- 248 267.59	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des écritures, approuve le compte administratif 2018 du service de l'assainissement collectif.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 22

OBJET : affectation 2018 – sce assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente :

En section d'investissement :

- un excédent de 24 332.41 €
- RAR Dépenses 302 000.00 €
- RAR Recettes 29 400.00 €

En section de fonctionnement :

- un excédent de 200 589.09 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

INVESTISSEMENT : Résultat N : RAR Dépenses : RAR Recettes : Soit :	+ 24 332.41 - 302 000.00 + 29 400.00 - 248 267.59
RESULTAT DE L'EXERCICE : • Excédent : • Déficit :	200 589.09 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE : • Apurement du déficit d'investissement • Réserves réglementées • Virement à la section d'investissement	200 589.09 €
SOLDE DISPONIBLE : • Affectation en réserve au 1068 • Report à nouveau créditeur	

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 23

OBJET : Budget primitif 2019 – sce assainissement

Le Conseil Municipal, vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable, décide d'adopter le budget du service de l'eau de la commune de Fronton pour l'année 2018.

Ledit budget du service de l'assainissement collectif, voté par chapitre, s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
	Fonctionnement	
Prévu	494 524.00	494 524.00
	Investissement	
Prévision	301 850.00	550 118.00
RAR 2018	302 000.00	29 400.00
Résultat 2018		24 332.00
Total	603 850.00	603 850.00

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE

Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 24

OBJET : Compte de gestion 2018 – commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :
8 avril 2019

Votants : 23
Nuls : 0
Dont pouvoir : 3
Pour : 23
Contre : 0
Abst : 0
Délibération n° : 2019 - 25

OBJET : Compte administratif 2018 – commune

S'agissant d'une délibération où le compte administratif de l'ordonnateur est débattu, M. le Maire se retire des débats et laisse la présidence à M. Lugou.

	DEPENSES	RECETTES
	Fonctionnement	
Prévu 2018	6 279 924.00	6 279 924.00
Réalisé 2018	5 270 474.10	6 635 371.97
A rattacher	124 822.91	38 850.00
Résultat 2018		1 278 924.96
	Investissement	
Prévision 2018	4 585 425.00	4 585 425.00
Réalisé 2018	2 291 601.77	2 937 597.41
Résultat 2018		645 995.64
Report 2017		1 629 496.68
Résultat cumulé 2018		2 275 492.32
RAR 2018	644 480.00	576 420.00
Résultat final		2 207 432.32

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des écritures, approuve le compte administratif 2018 du budget principal.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 26

OBJET : affectation du résultat 2018 – commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente :

- En section d'investissement, un excédent de : 2 275 492.32 €
- En section de fonctionnement, un excédent de : 1 278 924.96 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

INVESTISSEMENT : Résultat 2018 BP Cmne RAR Dépenses : RAR Recettes : <p style="text-align: right;">Soit :</p>	<p style="text-align: right;">+ 2 275 492.32 € - 644 480.00 € + 576 420.00 € + 2 207 432.32 €</p>
RESULTAT DE L'EXERCICE : • Excédent 2018 à affecter • Déficit :	<p style="text-align: right;">1 278 924.96 €</p>
AFFECTATION OBLIGATOIRE : • Apurement du déficit d'investissement • Réserves réglementées • Virement à la section d'investissement	
SOLDE DISPONIBLE : • Affectation en réserve au 1068 • Report à nouveau créateur	<p style="text-align: right;">1 278 924.96 €</p>

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON**EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 15 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :**8 avril 2019**

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 27**OBJET : tarifs des services communaux 2019**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de tarifs 2018.

	2017	2018	2019
		1,70%	1,50%
CANTINE	01/03/2017	01/04/2018	01/06/2019
adultes	5,94	6,04	6,13
enfants			
QF < 400	2,48	2,52	2,56
401 < QF < 600	2,67	2,72	2,76
601 < QF < 900	2,86	2,91	2,95
901 < QF < 1200	3,02	3,07	3,12
1201 < QF < 1500	3,24	3,30	3,34
1501 < QF < et non-résidents	3,41	3,47	3,52
PHOTOCOPIES			
A4	0,25	0,25	0,25
A3	0,40	0,40	0,40
A4 recto verso	0,45	0,45	0,45
A3 recto verso	0,70	0,70	0,70
A4 médiathèque	0,10	0,10	0,10
A3 médiathèque	0,15	0,15	0,15
Plan cadastral A4 couleur	0,50	0,50	0,50
Plan cadastral A3 couleur	1,00	1,00	1,00
Vue aérienne, PLU A4 couleur	2,00	2,00	2,00
Vue aérienne, PLU A3 couleur	4,00	4,00	4,00
DROIT D'OCCUP DOM PUBLIC	2017	2018	2019
	01/07/2017	01/07/2018	01/07/2019
	10,00%	1,70%	1,50%
MARCHE DE PLEIN VENT		arrondi	arrondi
le ml sous la Halle	1,80	1,85	1,9
abonné au trimestre marché ml	4,50	4,60	4,65
passagers volants - 3 m d'étal	4,80	4,90	4,95
le ml supplémentaire	2,40	2,50	2,55

Droit de place pour les cirques et sp	49,50	50,30	51
Electricité forains	13,20	13,40	13,6
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	10,00%	1,70%	1,50%
Terrasse fixe consommation m ² /an	20,22	20,56	20,87
Terrasse consommation m ² /an	13,48	13,70	13,91
Etalages forfait annuel	67,42	68,57	69,59
FETE LOCALE	1,00%	1,70%	1,50%
forfait gros métier	241,58	245,69	249,37
Forfait manège enfants	81,23	82,62	83,85
Boutique (pincés...) ml façade	5,80	5,90	5,98
pêche aux canards, cascade			
CIMETIERE	2017	2018	2019
	1,00%	1,70%	1,50%
dépositaire le mois	27,27	27,73	28,15
jardin du souvenir	201,60	205,02	208,10
concession au columbarium	773,16	786,30	798,09
le m ²	148,27	150,79	153,05
Vacation de police	20,00	20,00	20,00
BATIMENTS	2017	2018	2019
caution pour remise de clé	100,00	100,00	100,00
Badge contrôle accès	10,00	10,00	10,00
Caution prêt de matériel			150,00
GERARD PHILIPPE	2017	2018	2019
Caution	600,00	600,00	600,00
Caution nettoyage	250,00	250,00	250,00
G. PHILIPPE RESIDENTS	1%	1,70%	1,50%
salle été - hiver (week-end)	411,07	418,06	425,17
journée sans repas (semaine)	102,01	103,74	105,51
journée avec repas (semaine)	155,54	158,18	160,87
Soirée sans repas	141,40	143,80	146,25
Soirée avec repas	202,00	205,43	208,93
Hall (entrée + bar)	50,50	51,36	52,23
2 ^{ème} réservation association	102,01	103,74	105,51
Personnel municipal	80,80	82,17	83,57
G. PHILIPPE - NON RESIDENTS	1%	3,00%	1,50%
été	949,40	977,88	992,55
hiver	1426,12	1 468,90	1 490,94
journée sans repas	235,33	242,39	246,03
journée avec repas	356,53	367,23	372,73
Soirée sans repas	282,80	291,28	295,65
Soirée avec repas	404,00	416,12	422,36
Hall (entrée + bar)	101,00	104,03	105,59
HALLE			
Caution	100,00	100,00	100,00
Caution nettoyage	50,00	50,00	50,00
location à la journée	142,00	142,00	142,00
SALLES DE REUNION			
Caution	100,00	100,00	100,00
Caution nettoyage	50,00	50,00	51,00
Maison Séguier ½ journée	30,00	30,00	30,00
Maison Séguier journée	50,00	50,00	50,00
Maison Séguier ½ journée grde salle	50,00	50,00	50,00
Maison Séguier journée grde salle	80,00	80,00	80,00

Maison des Vins 2ème ½ journée	30,00	30,00	30,00
Maison des Vins 2ème journée	50,00	50,00	50,00
STADES ET GYMNASES			
Stade Matabiau			
Caution	500,00	500,00	500,00
Caution nettoyage	50,00	50,00	50,00
Stade Matabiau ½ journée	900,00	900,00	900,00
Stade Matabiau journée	1600,00	1600,00	1600,00
Stade Matabiau week-end	3200,00	3200,00	3200,00
Stade Matrassou			
Caution	300,00	300,00	300,00
Caution nettoyage	50,00	50,00	51,00
Stade Matrassou ½ journée	200,00	200,00	200,00
Stade Matrassou journée	350,00	350,00	350,00
Stade Matrassou week-end	700,00	700,00	700,00
Stade Abbé Arnoult			
Caution	100,00	100,00	100,00
Caution nettoyage	50,00	50,00	51,00
Stade Abbé Arnoult ½ journée	150,00	150,00	150,00
Stade Abbé Arnoult journée	280,00	280,00	280,00
Stade Abbé Arnoult week-end	560,00	560,00	560,00
Gymnase du Lycée			
Caution	500,00	500,00	500,00
Caution nettoyage	200,00	200,00	200,00
Gymnase du Lycée ½ journée	250,00	250,00	250,00
Gymnase du Lycée journée	450,00	450,00	450,00
Gymnase du Lycée week-end	900,00	900,00	900,00
Halle des sports			
Caution	500,00	500,00	500,00
Caution nettoyage	200,00	200,00	201,00
Halle des sports ½ journée	300,00	300,00	300,00
Halle des sports journée	500,00	500,00	500,00
Halle des Sports week-end	1000,00	1000,00	1000,00
Dojo			
Caution	200,00	200,00	200,00
Caution nettoyage	100,00	100,00	100,00
Dojo ½ journée	100,00	100,00	100,00
Dojo journée	180,00	180,00	180,00
Dojo week-end	360,00	360,00	360,00
Petit Gymnase			
Caution	100,00	100,00	100,00
Caution nettoyage	80,00	80,00	80,00
Petit Gymnase ½ journée	150,00	150,00	150,00
Petit Gymnase journée	280,00	280,00	280,00
Petit Gymnase week-end	560,00	560,00	560,00
CONCERTS	2017	2018	2019
spectacle adulte	8,00	8,00	8,00
spectacle enfant	5,00	5,00	5,00
concert adulte	15,00	15,00	15,00
concert ou spec exceptionnel	20,00	20,00	20,00
MEDIATHEQUE	2017	2018	2019
adultes Frontonnais	11,00	11,00	11,00
étudiants,,Frontonnais	5,50	5,50	5,50

adultes extérieurs	22,00	22,00	22,00
étudiants,,,extérieurs	11,00	11,00	11,00
enfants extérieurs	5,50	5,50	5,50
Collectivités, associations... extérieurs	33,00	33,00	33,00
Location expo dans le Dpt	55,00	55,00	55,00
Location expo hors Dpt	110,00	110,00	110,00
LUDOTHEQUE	2017	2018	2019
adh. Famille annuelle Frontonnais	10,00	10,00	10,00
tarif réduit Frontonnais	5,00	5,00	5,00
adh. Famille annuelle hors Fronton	20,00	20,00	20,00
Tarif réduit hors Fronton	10,00	10,00	10,00
Location grands jeux catégorie 1 - l'unité	3,00	3,00	3,00
Location grands jeux catégorie 2 - l'unité	5,00	5,00	5,00
Location grands jeux catégorie 3 - l'unité	10,00	10,00	10,00
EAU POTABLE	2017	2018	2019
facturation de l'année			
m3 d'eau	1,38	1,41	1,42
redevance fixe 15-20 par relève	49,69	55,00	55,00
30-40	140,08	155,00	155,00
50-60	258,55	295,00	295,00
EAU ASSAINIE	2017	2018	2019
facturation de l'année	1%		
m3 d'eau assainie	1,54	1,55	1,56
Redevance fixe	55,60	56,15	56,15
Part. Frais de branchement	1200,00	1200,00	1200,00
PFAC au m ² de SA	35,00	35,00	35,00
Forfait assmt sans eau de la ville		80 m3/an	80 m3/an
VERRES ECO CUP	2017	2018	2019
Le verre	1,00	1,00	1,00

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte les tarifs ci-dessus, formule arrondie quand elle est mentionnée, proposés avec effet au 1^{er} juin 2019. Les tarifs eau et assainissement s'appliqueront pour l'ensemble des factures émises en 2019.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 29

OBJET : vote des taux 2019

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2019 est de 2 522 068 €

	Bases 2019	taux	Taux	Produit
	prévision	2018	2019	2019
TH	7 010 000	20.72 %	20.72 %	1 452 472
FB	5 503 000	20.58 %	20.58 %	1 132 517
FNB	162 000	77.05%	77.05 %	124 821

Produit nécessaire à l'équilibre du BP 2 522 068 €

Montant des allocations compensatrices : + 169 128 €

Montant du FNGIR : - 356 870 €

Produit attendu de la fiscalité directe : 2 709 810 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les taux communaux 2019 à :

TH 20.72 %

FB 20.58 %

FNB 77.05 %

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 30

OBJET : budget primitif 2019 – commune

Le Conseil Municipal, vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2017, décide d'adopter le budget de la commune de Fronton pour l'année 2019.

Ledit budget communal, voté par chapitre, est voté en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
	Fonctionnement	
Prévu	6 153 999.00	6 153 999.00
	Investissement	
Prévision	5 910 439.00	4 020 007.00
RAR 2018	644 480.00	576 420.00
Résultat 2018		2 275 492.00
Total	6 554 919.00	6 871 919.00

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 31

OBJET : personnel saisonnier art. 3

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 12 octobre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Décide

Article 1 : de créer 4 postes d'adjoint technique à temps complet (35 h) du 1^{er} juin au 30 septembre 2019.

La dépense correspondante est inscrite au budget 2019.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 32

OBJET : modification du tableau des effectifs de la collectivité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Décide

Article 1 : de créer

- 1 poste d'attaché Territorial (35 h) à compter du 1^{er} juin 2019

Article 2 : de modifier le tableau des effectifs, la dépense étant inscrite au budget 2019.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE

Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 33

OBJET : adoption d'un règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs communaux

Monsieur le Maire explique que la commune de Fronton met à disposition des associations et des établissements scolaires des équipements pour la pratique sportive.

L'utilisation qui est faite de ces équipements et les constats de dégradations nécessitent le rappel de quelques règles élémentaires de respect, de discipline, d'hygiène et de sécurité.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- adopte le règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs communaux avec effet au 1^{er} mai 2019,
- dit que ce règlement sera porté à la connaissance des utilisateurs qui devront attester en avoir pris connaissance,
- dit que ce règlement abroge toutes dispositions antérieures ayant le même objet.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. CHIAPELLO. ROUSSEL. GOBE. STRAGIER

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
MONIER pouvoir à STRAGIER
LATTES pouvoir à LUGOU
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT. MORLHON.

Secrétaire : GOBE
Extérieur : ROUQUIERE (comptable public)

Date de la convocation :

8 avril 2019

Votants : 24

Nuls : 0

Dont pouvoir : 3

Pour : 24

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2019 - 34

OBJET : adoption d'un nouveau règlement des marchés

Par délibération 2015-57, le conseil municipal a approuvé un règlement du marché de plein vent. Aujourd'hui, s'ajoute un marché de producteur le dimanche matin dans la halle gourmande aussi, a-t-il semblé judicieux de compléter le règlement existant pour intégrer, dans un même document, les conditions de fonctionnement de cette halle gourmande mais aussi du marché de Noël.

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de nouveau règlement du marché qui s'appliquerait sur la commune au 1^{er} mai 2019.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission des marchés, après avoir délibéré, approuve le nouveau règlement du marché de Fronton qui abroge toutes dispositions antérieures. Ce règlement sera transmis au contrôle de légalité et communiqué aux commerçants ambulants et producteurs. Il entrera en vigueur au 1^{er} mai 2019.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 17/04/2019
- Affichage du 17/04/2019 au 16/04/2019
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac